

Gamme Solstice®
**Les solutions durables qui
 cochent toutes les cases**



CapEx OpEx TEWI Sécurité

Miel : Le Parlement européen vote pour plus de transparence, de traçabilité et le renforcement des contrôles pour lutter contre la fraude

Agro Media / Conjoncture - Tendances / Miel : Le Parlement européen vote pour plus de transparence, de traçabilité et le renforcement des contrôles pour lutter contre la fraude

🕒 20/12/2023 La rédaction [CONJONCTURE - TENDANCES](#) [ADDITIFS - INGRÉDIENTS](#) [AGRICULTURE](#)



Le 12 décembre dernier, le Parlement européen a adopté sa position sur la Directive Miel. Cette décision a été accueillie avec satisfaction par la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), qui s'est fortement mobilisée pour défendre les intérêts des apiculteurs. La FNSEA salue un texte ambitieux visant à améliorer l'information du consommateur sur l'origine du miel et à ...



Parmi les principaux points de la directive, un étiquetage plus précis de l'origine du miel est demandé. Ce dernier devra obligatoirement indiquer tous les pays impliqués dans le mélange, avec leurs proportions exactes en pourcentage, dans l'ordre décroissant de pondération. De plus, le nom des pays devra être écrit en toutes lettres sur l'emballage et figurer de manière visible à l'avant de l'étiquette.

Le 12 décembre dernier, le Parlement européen a adopté sa position sur la Directive Miel. Cette décision a été accueillie avec satisfaction par la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), qui s'est fortement mobilisée pour défendre les intérêts des apiculteurs. La FNSEA salue un texte ambitieux visant à améliorer l'information du consommateur sur l'origine du miel et à renforcer la protection des apiculteurs contre la fraude.

Les principaux points de la directive incluent un étiquetage plus précis de l'origine du miel. Ce dernier devra obligatoirement indiquer tous les pays impliqués dans le mélange, avec leurs proportions exactes en pourcentage, dans l'ordre décroissant de pondération. De plus, le nom des pays devra être écrit en toutes lettres sur l'emballage et figurer de manière visible à l'avant de l'étiquette.

La directive prévoit également un renforcement de la traçabilité, permettant de suivre le parcours du miel jusqu'à l'apiculteur récoltant, tant pour les miels produits localement qu'importés dans l'Union européenne. Des méthodes d'analyse améliorées, harmonisées et officiellement reconnues seront développées pour détecter l'adultération du miel. En outre, la création d'un laboratoire européen de référence pour le miel est envisagée, renforçant ainsi la crédibilité des contrôles.

Cette adoption par le Parlement européen marque une étape cruciale. La FNSEA souligne que le Parlement dispose désormais d'un mandat clair pour les négociations en trilogue avec la Commission et le Conseil, prévues pour début 2024. Pour la FNSEA, cette directive représente une avancée significative pour l'industrie apicole européenne, garantissant une transparence accrue pour les consommateurs tout en renforçant la protection des apiculteurs contre la fraude.

Sur le même sujet

[FNSEA](#)

[apiculteurs](#) [consommateur](#) [consommation](#) [Contrôle](#) [Directive](#) [Emballage](#) [étiquetage](#) [étiquette](#) [fraude](#) [Ingrédients](#) [laboratoire](#)
[miel](#) [origine](#) [Qualité](#) [traçabilité](#)

Par [La rédaction](#)

La newsletter Agromedia

Gardez un oeil sur l'actualité de l'agroalimentaire

Votre@email.com

Je m'abonne